

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V. 175** Vœu relatif à un bleu budgétaire Culture.

Vœu rattaché à la Communication relative à la Politique Culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture à Paris : D'infinies richesses en partage.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la politique culturelle de la Ville de Paris dispose d'un budget de l'ordre de 400 millions d'euros ;

Considérant que par essence, l'action culturelle se déploie dans de multiples secteurs de l'action de la Ville de Paris ;

Considérant que le contrat de performance de la DAC n'a pas été joint au dernier budget primitif adopté, privant le Conseil de Paris d'un ensemble d'indicateurs ;

Considérant que la création de l'établissement public Paris Musées rend plus difficile l'appréhension des budgets des musées parisiens ;

Considérant que d'autres actions de la Ville bénéficient d'un bleu budgétaire, comme le logement, le plan climat, la lutte contre les discriminations ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Pierre-Yves BOURNAZEL, Catherine DUMAS, Brigitte KUSTER, Agnès EVREN, Jean-Pierre LECOQ, Delphine BÜRKLI, Danièle GIAZZI, François-David CRAVENNE, Nathalie FANFANT et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants,

Emettent le vœu :

- Qu'un bleu budgétaire sur la politique culturelle soit joint au budget primitif 2019.